

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **21 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

absent aux questions n° 1 et 28

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017**

QUESTION N° 10

OBJET : Travail d'Intérêt Général (TIG) : information

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 décembre 2017.

Une première convention de partenariat avec le ministère de la justice pour l'accueil au sein des services de la Mairie de Riom de personnes ayant des peines moins lourdes que l'incarcération, a été signée en 1983 et modifiée par avenants en 1997 et 1998.

En vue d'actualiser ce partenariat, une nouvelle convention a été signée le 27 novembre 2017.

Pour information, la convention est remise à jour, et intègre les services susceptibles d'accueillir des personnes condamnées à la demande du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation)

Les services concernés sont les suivants :

-La Direction des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain :

- * Travaux divers d'entretien de la voirie (service Voirie)
- * Travaux divers de nettoyage de la voirie, des espaces publics, du mobilier urbain et des édifices publics (service Propreté)
- * Travaux divers d'entretien d'espaces verts (service Espaces Verts)
- * Travaux divers d'entretien des bâtiments municipaux (service Bâtiment)
- * travaux divers de mise en place de matériel dans le cadre d'organisation de manifestations (service Logistique)

- La Direction de l'Education Jeunesse :

Service Enseignement :

- * Nettoyage et entretiens des locaux (service Entretien des Locaux)

D'autres activités sont susceptibles d'être proposées selon les besoins identifiés de la collectivité.

Vu l'information au Comité technique du 14 décembre 2017,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance de la convention de partenariat avec le Ministère de la Justice, prévoyant l'accueil de personnes en vue de la réalisation de missions dites de Travail d'Intérêt Général.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL